

**Arrêté ministériel portant l'agrément du système d'épuration  
individuelle **FILTRE À SABLE PLANTÉ DE ROSEAUX 5 EH** présenté par la  
Société présenté par la Société **ECOLOGIE AU QUOTIDIEN** sise Rue Saint  
Antoine, 23 à 5580 Havrenne**

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité,  
Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau,  
notamment les articles D.222 et R.409 à R.417,  
Vu l'avis référencé 2016/avis 002 rendu par le Comité d'Experts chargés de  
l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle en  
date du 23 juin 2016,

ARRETE

Article 1er. L'agrément comme système d'épuration individuelle du système  
d'épuration présenté par la société **ECOLOGIE AU QUOTIDIEN** à **HAVRENNE**  
sous l'appellation commerciale **FILTRE À SABLE PLANTÉ DE ROSEAUX 5 EH**  
pour une capacité de 5 équivalent-habitants est octroyé sous le numéro de  
référence 2016/03/107/A.

Le système d'épuration individuelle **FILTRE À SABLE PLANTÉ DE ROSEAUX 5  
EH** correspond au principe et à la description repris en annexe du présent arrêté.

Article 2. L'agrément est accordé pour cinq ans.

Article 3. Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles,  
soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être  
porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie  
justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite  
signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la  
notification ou de la publication de la présente décision.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au  
Moniteur belge.

Namur , le        **25 JUL. 2016**

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et  
des Transports et du Bien-être animal

  
Carlo DI ANTONIO

## Annexe

### Principe et description du système **FILTRE À SABLE PLANTÉ DE ROSEAUX** **5 EH** de la société **ECOLOGIE AU QUOTIDIEN** de HAVRENNE

**CAPACITÉ : 5 EH**

#### **PRINCIPE :**

Prétraitement par une fosse septique toutes eaux.  
Percolation verticale dans un filtre à sable planté de roseaux communs, alimenté gravitairement.

#### **DESCRIPTIF TECHNIQUE :**

##### **Cuve :**

- Fosse septique préfabriquée de différentes natures, selon le fournisseur (béton ou PEHD)
- Filtre à sable aménagé dans une demi-cuve polyédrique en béton fibré haute performance.

##### **Dispositif de prétraitement :**

###### Fosse septique préfabriquée

Répondant à la norme CE EN 12566-1/A1 et aux conditions intégrales du 25/09/2008.

D'un volume utile minimum de 4 m<sup>3</sup>.

Entrée par té plongeant 10 cm sous le niveau de l'eau et sortie par Té plongeant 30 cm sous le niveau de l'eau.

Regard(s) de visite de 60 x 60cm ou diamètre 60 cm.

Ventilation par tuyau de 80mm.

##### **Dispositif de traitement :**

Géométrie de la cuve : 4,6 m x 2,2 m en surface, 4,16 m x 1,76 m au fond (dimensions intérieures).

Le filtre à sable est constitué de différentes couches (de haut en bas) :

- 20cm de grenailles concassées de granulométrie 7-14 mm dans lesquelles sont placés les drains de répartition de l'influent;
- 92 cm de sable roulé de rivière, granulométrie 0/4 ou 0/5, lavé avec une teneur en fines < 3%. Le d<sub>10</sub> sera compris entre 0,3 et 1 mm, avec un coefficient d'uniformité < 5
- 15cm de grenailles concassées de granulométrie 7-14 mm dans lesquelles est placé le drain de reprise de l'eau épurée, recouvert par un géotextile HF400 (polyéthylène/polypropylène) de porosité 400 microns

Le filtre est planté de roseaux communs à raison de 5 plants/m<sup>2</sup>.

La répartition de l'influent à la surface du filtre est assurée par 4 tuyaux rigides en PVC, diamètre 50 mm et de longueur 4,2 m, disposés en râteau et connectés

---

entre eux à leurs deux extrémités. Ces tuyaux sont percés de trous de 10 mm, à raison d'un trou tous les 30 cm et orientés vers le haut. Chaque section de tuyau 50 mm est équipée d'un manchon en Y avec bouchon pour servir d'orifice de visite.

Ecartement entre les tuyaux de 50 mm : 60 cm.

Ce réseau est raccordé à un tube nourrice en PVC de 110 mm en provenance directe du prétraitement.

Les tuyaux sont fixés sur 6 fers en T (40 x 40 x 5 mm) horizontaux, espacés de 80 cm et fixés sur le rebord de la cuve.

La reprise de l'eau épurée est assurée par 3 tuyaux en PVC de 50 mm dans le fond du filtre, posés avec une pente de 1%, écartés les uns des autres de 60 cm.

Ces tuyaux sont rainurés à la disquetteuse, fente de 6 mm espacés de 40cm.

Les tuyaux de drainage sont prolongés (à une de leurs extrémités) vers le haut et émergent du filtre (évent avec embout d'aération) du côté opposé de la sortie du filtre. L'autre extrémité des tuyaux de 50 mm est connectée à un tuyau PVC de 50 mm non perforé qui rejoint le tuyau de sortie de diamètre 110 mm.

#### **Gestion des boues :**

Les boues primaires sont stockées dans la fosse septique. Le dispositif ne produit pas de boues secondaires.

La hauteur **maximum** de stockage des boues dans le prétraitement dépend de la géométrie de celui-ci mais ne peut dépasser la hauteur d'eau dans le prétraitement en cm diminuée de 60 cm.

#### **Détection des dysfonctionnements :**

Néant.

#### **Dispositif d'échantillonnage :**

Chambre de visite carrée 50 x 50 cm d'une profondeur maximale 60 cm placée en contrebas du filtre planté.  $\square \square H$  entre l'entrée et la sortie  $\geq 5$  cm, tuyau de sortie à 10 cm du fond de la chambre.

**Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel portant l'agrément du système  
FILTRE À SABLE PLANTÉ DE ROSEAUX 5 EH  
de la société ECOLOGIE AU QUOTIDIEN de HAVRENNE**

Namur , le 25 JUIL. 2016

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et  
des Transports et du Bien-être animal

  
Carlo DI ANTONIO